

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1799

26 septembre 2006

SOMMAIRE

Account Data Europe S.A., Grevenmacher 86350	International Omnia S.A., Luxembourg	86309
AGM Services S.A., Luxembourg 86339	ITW SP Europe, S.à r.l., Luxembourg	86323
Anyway, S.à r.l., Luxembourg 86308	Jangada Shipping S.A., Luxembourg	86350
Aqua Culture Investments S.A., Luxembourg 86348	Kaleos, S.à r.l., Luxembourg	86309
Art Center, GmbH, Luxembourg 86351	Lactinvest S.A., Luxembourg	86351
Avanza Immobilia, S.à r.l., Strassen 86339	Lasting Placement Holding S.A., Luxembourg	86346
Barrière de l'Alzette S.A., Dommeldange 86307	LDV Opportunity I Properties, S.à r.l., Luxem-	
Betsy S.A., Luxembourg	bourg	86339
Bonar International, S.à r.l., Luxembourg 86307	Lenster Bibliothéik, A.s.b.l., Godbrange	86347
Bonar International, S.à r.l., Luxembourg 86307	Lux Lettering, S.à r.l., Echternach	86350
Bottega Veneta International, S.à r.l., Luxem-	Luxembourg Service Frais, S.à r.l., Luxembourg.	86346
bourg 86310	MR Promotions, S.à r.l., Strassen	86345
Boucheron Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 86310	National Architecture S.A., Livange	86322
Captiva Capital Partners II S.C.A., Luxembourg 86333	National Architecture S.A., Livange	86322
Captiva Capital Partners S.C.A., Luxembourg 86346	Nimax S.A., Luxembourg	86318
Castera, S.à r.l., Luxembourg 86317	Nimax S.A., Luxembourg	86318
Covansys Luxembourg S.A., Windhof 86309	Para Press S.A., Bettembourg	86306
Dec Capital, S.à r.l., Luxembourg 86308	Peinture Bauer, S.à r.l., Mersch	86308
Destiny Company S.A., Luxembourg 86333	Polymed Holding S.A., Luxembourg	86309
E.B.M., European Business Management & Partners	Prefalux S.A., Junglinster	86307
S.A., Grevenmacher 86345	Prestige Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	86308
E.B.M., European Business Management & Partners	Rembrandt S.A., Luxembourg	86309
S.A., Grevenmacher 86345	Restaurant Pizzeria Chez Dario, S.à r.l., Senninger-	
E.B.M., European Business Management & Partners	berg	86346
S.A., Grevenmacher 86345	Romain Schmidt, S.à r.l., Elvange	86306
Emanimmo S.A., Luxembourg 86351	Sagos S.A.H., Luxembourg	86317
EPI NDA Holdings, S.à r.l., Luxembourg 86350	Sanitaires & Chauffage Léonard Soeurs, S.à r.l.,	
Essentiel, S.à r.l., Junglinster 86307	Luxembourg-Cessange	86308
Euro Realty Investments S.C.A., Luxembourg 86321	Schafsberg S.A., Junglinster	86307
Euro Realty Pantin Lux S.C.A., Luxembourg 86321	Securities and Assets S.A., Luxembourg	86350
Fidji Luxco (BC) S.C.A., Munsbach 86323	Sergio Rossi International, S.à r.l., Luxembourg.	86317
Fidji Luxco (BC) S.C.A., Munsbach	Société Européenne d'Aquaculture, S.à r.l.,	
Fiduciaire des Classes Moyennes S.A., Luxem-	Luxembourg	86346
bourg	STR Finance S.A., Luxembourg	86323
Fiduciaire des Classes Moyennes S.A., Luxem-	Terri Development, S.à r.l., Contern	86317
bourg	Terri Properties, S.à r.l., Contern	86321
Garage La Macchina, S.à r.l., Luxembourg 86351	TST George V Holdings I, S.à r.l., Senningerberg.	86352
HBI Regensburg, S.à r.l., Luxembourg	Visual Online S.A., Contern	86321
IG Log 2, S.à r.l., Luxembourg	Wagner City II S.A., Bridel	86310
Imprimerie Albert Lux, S.à r.l., Luxembourg 86306	World Fine Antiques WFA-Exchange, S.à r.l., Lu-	
International A.C.P. S.A.H., Luxembourg 86352	xembourg	86351
mice mational A.C.I. S.A.I., Euxembourg 00332	Actinodi 6	30331



FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.525.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES S.A.

Signature

(077319.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.525.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES S.A.

Signature

(077322.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

IMPRIMERIE ALBERT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 13, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 61.077.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature

Le gérant

(077114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ROMAIN SCHMIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 3, rue de Wintrange.

R. C. Luxembourg B 51.711.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elvange, le 28 juillet 2006.

Signature

Le gérant

(077116.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

PARA PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 22.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10305, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour PARA PRESS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.I

Signature

(077362.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



PREFALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster. R. C. Luxembourg B 12.558.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 juillet 2006. Signature.

(077166.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SCHAFSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster. R. C. Luxembourg B 77.585.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(077169.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BARRIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dommeldange. R. C. Luxembourg B 58.120.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(077172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ESSENTIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster. R. C. Luxembourg B 110.368.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 juillet 2006. Signature.

(077174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BONAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.068.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(077724.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

BONAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 67.068.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(077718.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.



DEC CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 87.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09761, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077001.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

PEINTURE BAUER, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 17A, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 84.403.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2006.

Signature

Le gérant

(077100.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg-Cessange, 12, rue Luc Housse.

R. C. Luxembourg B 45.403.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature

Le Gérant

(077106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ANYWAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 28, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 90.057.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature

Le gérant

(077108.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

PRESTIGE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 8, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 102.235.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature

Le gérant

(077112.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



INTERNATIONAL OMNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 84.110.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour INTERNATIONAL OMNIA S.A.

Signature

(076993.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

POLYMED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.437.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLYMED HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(077706.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

REMBRANDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.330.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(076753.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

KALEOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 663, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 73.773.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signatures.

(076785.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

COVANSYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof. R. C. Luxembourg B 54.995.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 27 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(076788.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



WAGNER CITY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bridel. R. C. Luxembourg B 54.460.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bridel, le 27 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(076791.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 75.815.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076821.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BOUCHERON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 76.526.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076825.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

HBI REGENSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 118.271.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of July. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365;

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name HBI REGENSBURG, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.



Art. 3. Object

- 3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
 - act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;
- 3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

- 5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
 - 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.
- **Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).
- 8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

- 9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- **Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.



Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

- 11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.
- 12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business Year

Art. 14. Business Year

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

- 15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
- 15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, in-



creased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

250 Shares HBI HOLDING, S.à r.l. Total: two hundred and fifty Shares

250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:
- HBI, S.à r.I., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365;

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:



Titre Ier .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI REGENSBURG, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

- 3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.
- 3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celuici soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
 - agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- 3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.
- **Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.



Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

- 8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.



Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

- 14.1 L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

- 15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social
- 15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
 - 15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.
- 15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:
- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2- Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 50, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084205.3/211/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 74.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076830.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CASTERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 78.377.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076835.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SAGOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 68.741.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(076982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TERRI DEVELOPMENT, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Contern, 2, rue de l'Etang. R. C. Luxembourg B 56.725.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(076983.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



NIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 90.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08982, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076967.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

NIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 90.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076968.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

IG LOG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 117.030.

In the year two thousand six, on the 6th of July.

Before Mr Jacques Delvaux, notary residing professionally in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company IG LOG 2, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office (siège social) at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituted by a deed of the Mr Gérard Lecuit notary on 7 June 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The sole member of the Company, IG LOG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office (siège social) at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, has granted a power of attorney in favour of Mr François Brouxel, avocat à la cour, residing in Luxembourg in order to have approved the following resolutions. This power will remain attached to the present minutes together with the proxies for the purpose of registration.

First resolution

The sole member of the Company resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 corporate units of a par value of EUR 25 each to EUR 329,250 represented by 13,170 corporate units having a par value of EUR 25.- each.

Second resolution

The sole member of the Company resolves to issue 12,670 new corporate units with a par value of EUR 25,- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing units.

The new corporate units will be issued with the payment of a total share premium of EUR 43.-

Subscription and Payment

There appearing person, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company IG LOG, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 113.071, refers to the Share Contribution Agreement dated July 6 2006, duly signed by the company IG LOG, S.à r.l and the Company, whereby:

- 28,698 A Shares, having a par value of 10.- Eur each (representing approximately 80% of the issued share capital) in the company GER LOG 1 S.A, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 A shares, having a par value of 10.- Eur each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG 2 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 A shares, having a par value of 10.- Eur each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG, 3 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 A shares, having a par value of 10.- Eur each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG 4 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 A shares, having a par value of 10.- Eur each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG 5 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse; have been transferred to the Company.



This Share Contribution Agreement, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The sole member of the Company acknowledges that the board of managers of the Company has valuated the said contribution in kind on 6 July 2006 to an amount of EUR 316,793.- on the basis of the net book value of the shares of GER LOG 1 S.A., GER LOG 2 S.A., GER LOG 3 S.A., GER LOG 4 S.A. and GER LOG 5 S.A. as determined by OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l. on 27 June 2006 based on the interim accounts of these companies as at 23 June 2006.

The confirmations of net book value given by OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL with the Interim balance sheet as at 23 June 2006 will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the sole member IG LOG, S.à r.l. for 12,670 new corporate units and to make payment in full for such new corporate units as well as the share premium by a contribution consisting of:

- 28,698 A Shares, having a par value of 10.- EUR each (representing approximately 80% of the issued share capital) in the company GER LOG 1 S.A, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 A shares, having a par value of 10.- EUR each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG 2 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 Å shares, having a par value of 10.- EUR each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG 3 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 Å shares, having a par value of 10.- EUR each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG 4 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- 2,478 A shares, having a par value of 10.- EUR each (representing approximately 75.1% of the issued share capital) in the company GER LOG 5 S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Thereupon the sole member of the Company resolves to issue 12,670 new corporate units of EUR 25.- each, to the said subscriber together with an aggregate share premium of EUR 43.

The sole member furthermore resolves that any Manager of the Company be and are hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the allotment of 12,670 new corporate units to the company IG LOG, S.à r.l.

Third resolution

The sole member of the Company resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company to bring them into line with the resolutions taken above.

As a result, article 5 will be as follows:

«The subscribed share capital is set at EUR 329,250.- represented by 13,170 corporate units having a par value of EUR 25.- each.»

Expenses - Declaration

Any expenses and costs as a result of the Company's change of corporate form shall be charged to the Company and are estimated at approximately EUR 1,800.-.

In accordance with article 4.2 on the law on contribution duty, the said contribution will be exempt from contribution duty.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 6 juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de IG LOG 2, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire, en date du 7juin 2006, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'associé unique de la société IG LOG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a octroyé un mandat en faveur de Me François Brouxel, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg dans le but d'approuver les résolutions suivantes.

Ce mandat restera attaché au présent procès verbal pour être enregistré, ensemble avec les procurations.

Première résolution

L'associé unique de la société décide d'augmenter le capital social de la Société en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- représenté par 500 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25.- chacune, à EUR 329.250.- représenté par 13.170 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25.- chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide d'émettre 12.670 nouvelles parts d'une valeur nominale de 25,- Eur chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.



Les nouvelles parts sociales seront émises avec payement d'une prime d'émission totale de EUR 43,-.

Souscription et Payement

Le comparant, agissant en sa qualité de mandataire de la société IG LOG, S.à r.l., une société, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculé auprès du registre du Commerce sous le numéro B 113.071, se réfère à la convention d'apport entre la société IG LOG, S.à r.l. et la Société aux termes de laquelle:

- 28.698 actions de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 80% du capital social émis) de la société GER LOG 1 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg,
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 2 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 3 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 4 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 5 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

ont été apportées à la Société.

Cette convention d'apport, après avoir été signée ne varietur par le Comparant et le notaire restera annexé avec présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique de la Société note que le conseil de gérance de la Société a évalué ledit apport en nature le 6 juillet 2006 à la somme de EUR 316.793,- sur la base de la valeur net comptable des actions des sociétés GER LOG 1 S.A., GER LOG 2 S.A., GER LOG 3 S.A., GER LOG 4 S.A. AND GER LOG 5 S.A tel que déterminé par OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l. le 27 juin 2006 sur la base de comptes intérimaires au 23 juin 2006.

Ces confirmations de valeur net comptable tel que déterminé par OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l. et les comptes intérimaires au 23 juin 2006 resteront annexés avec présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'associé unique de la société, IG LOG S.à r.l. pour 12.670 10.864 nouvelles parts sociales et de les souscrire pleinement à ces nouvelles parts sociales par un apport consistant en:

- 28.698 actions de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 80% du capital social émis) de la société GER LOG 1 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg,
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 2 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 3 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 4 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg
- 2.478 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de 10,- EUR chacune (représentant approximativement 75.1% du capital social émis) de la société GER LOG 5 S.A, ayant son siège sociale au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

L'associé unique de la Société décide d'émettre 12.670 nouvelles parts sociales de EUR 25,- chacune en faveur du souscripteur avec une prime d'émission de EUR 43,-.

L'associé unique décide en outre que tout Gérant de la Société est autorisé à effectuer tous les actes nécessaires en relation avec l'allocation de 12.670 nouvelles parts sociales à la Société IG LOG, S.à r.l. avec une prime d'émission totale de Eur 43.

Troisième résolution

L'associé unique de la société décide de modifier l'article 5 premier paragraphe des statuts de la société pour refléter les résolutions prises ci-dessus.

En conséquence l'article 5, premier paragraphe aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 329.250,- représenté par 13.170 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune.»

Frais - déclaration

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.800,-.

En application de l'article 4.2 de la loi sur le droit d'apport, le prédit apport est exempté de droit d'apport.



Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction française; à la demande du comparant, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2006.

J. Delvaux.

(086380.3/208/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

TERRI PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Contern, 2, rue de l'Etang. R. C. Luxembourg B 31.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(076984.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

EURO REALTY INVESTMENTS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09751, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

EURO REALTY PANTIN LUX, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 101.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09747, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076999.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

VISUAL ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Contern, 6, rue Goell. R. C. Luxembourg B 79.872.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(077326.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



NATIONAL ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 40.334.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATIONAL ARCHITEC-TURE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1er avril 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 447 du 6 octobre 1992. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 11 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 23 du 16 janvier 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christiane Schreiber, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Diane Sauerwein, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.
- 2.- Modification afférente des articles 2 et 13 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 2, premier alinéa, et 13 des statuts sont modifiés comme suit:

«Art. 2. premier alinéa. Le siège de la société est établi à Livange.»

«Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à onze heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Treis, Ch. Schreiber, D. Sauerwein, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 2006, vol. 437, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006. H. Hellinckx.

(070589.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

NATIONAL ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 40.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(070590.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.



ITW SP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.914.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

M. De Smedt

Gérant

(077421.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BETSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour BETSY S.A.

Signature

(077661.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

STR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.698.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour STR FINANCE S.A.

Signature

(077667.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FIDJI LUXCO (BC), Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the sole manager of FIDJI LUXCO (BC), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.801 (the «Company»),

pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated on or around 29 June 2006.

An excerpt of the minutes of said resolution, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

- 1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 5 October 2005.
- 2) The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 15 March 2006.
- 3) The subscribed share capital of the Company is set at nine hundred ninety-four thousand two hundred ninety-two Euro and fifty cents (EUR 994,292.50) divided into:
- (a) three hundred five thousand eight hundred seventy-five (305,875) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- (b) one hundred sixty thousand forty-six (160,046) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;



- (c) three hundred twenty-nine thousand five hundred twelve (329,512) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and
 - (d) one (1) Commandité Share with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).
- 4) Pursuant to articles 6.9 («Authorised capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital is set at twenty-five million five hundred thirty-eight thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 25,538,135.-) represented by:
- (a) thirteen million five hundred twenty-four thousand two hundred forty-three (13,524,243) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time:
- (b) four million two hundred thousand (4,200,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;
- (c) two hundred fifty-five thousand four hundred twenty-eight (255,428) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;
- (d) eight hundred thousand nine hundred forty-eight (800,948) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and
- (e) one million six hundred forty-nine thousand eight hundred eighty-nine (1,649,889) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.
- 5) In accordance with article 6.9 («Authorised capital») of the articles of incorporation of the Company, the sole manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares to be issued.
- 6) In its circular resolution dated on or around 29 June 2006, the sole manager of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of nine hundred ninety-four thousand two hundred ninety-two Euro and fifty cents (EUR 994,292.50) to one million one hundred ten thousand thirty-five Euro (EUR 1,110,035.-) through the issuance of four thousand seven hundred sixty-six (4,766) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Class A Ordinary Shares»), of twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Shares») and of fifty-nine thousand one hundred seventeen (59,117) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Class C Ordinary Shares») (Newly Issued Class A Ordinary Shares, Newly Issued Class B Ordinary Shares and Newly Issued Class C Ordinary Shares being hereinafter referred to as the «Newly Issued Shares»).
- 7) The four thousand seven hundred sixty-six (4,766) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid as follows:
- four hundred twenty-eight (428) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Eric Anthoine, born on 8 February 1970 in Bron, France, residing at 19, avenue des Lilas, 93250 Villemonble, France, for a subscription price of four thousand three hundred fifty-seven Euro and four cents (EUR 4,357.04), to be allocated as follows:
 - (i) five hundred thirty-five Euro (EUR 535.-) shall be allocated to the share capital;
- (ii) three thousand eight hundred twenty-two Euro and four cents (EUR 3,822.04) shall be allocated to the share premium;
- three hundred twenty-one (321) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Mika Arpe, born on 24 February 1967 in Hamburg, Germany, residing at Gutenbergstraße 27a, 90513 Zindorf, Germany, for a subscription price of three thousand two hundred sixty-seven Euro and seventy-eight cents (EUR 3,267.78), to be allocated as follows:
 - (i) four hundred one Euro and twenty-five cents (EUR 401.25) shall be allocated to the share capital;
- (ii) two thousand eight hundred sixty-six Euro and fifty-three cents (EUR 2,866.53) shall be allocated to the share premium;
- one hundred seven (107) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Thomas Hör, born on 9 May 1964 in Neunkirchen/Saar, Germany, residing at Keiststraße 10, 66583 Spiesen-Elversberg, Germany, for a subscription price of one thousand eighty-nine Euro and twenty-six cents (EUR 1,089.26), to be allocated as follows:
 - (i) one hundred thirty-three Euro and seventy-five cents (EUR 133.75) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) nine hundred fifty-five Euro and fifty-one cents (EUR 955.51) shall be allocated to the share premium;
- two hundred fourteen (214) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Rafael Mathieu, born on 12 May 1964 in Enghien Les Bains, France, residing at 44, allée des Tilleuls, 71530 Lessard le National, France, for a subscription price of two thousand one hundred seventy-eight Euro and fifty-two cents (EUR 2,178.52), to be allocated as follows:
 - (i) two hundred sixty-seven Euro and fifty cents (EUR 267.50) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) one thousand nine hundred eleven Euro and two cents (EUR 1,911.02) shall be allocated to the share premium;
- five hundred thirty-five (535) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Koichiro Matsumoto, born on 12 July 1955 in Japan, residing at 1-60-36 Tsukagoshi, Sawai-ku Kawasaki City, Kanagawa, Japan 2120024, for a subscription price of five thousand four hundred forty-six Euro and thirty cents (EUR 5,446.30), to be allocated as follows:
 - (i) six hundred sixty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 668.75) shall be allocated to the share capital;



- (ii) four thousand seven hundred seventy-seven Euro and fifty-five cents (EUR 4,777.55) shall be allocated to the share premium;
- one hundred sixty (160) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Laurent Petit, born on 30 December 1963 in Angers, France, residing at 9, Hameau de Dancourt, 78790 Septeuil, France, for a subscription price of one thousand six hundred twenty-eight Euro and eighty cents (EUR 1,628.80), to be allocated as follows:
 - (i) two hundred Euro (EUR 200.-) shall be allocated to the share capital;
- (ii) one thousand four hundred twenty-eight Euro and eighty cents (EUR 1,428.80) shall be allocated to the share premium;
- three hundred twenty-one (321) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Gilles Simionesco, born on 26 November 1960 in Versailles, France, residing at 13, avenue de la Marche, 92430 Marnes la Coquette, France, for a subscription price of three thousand two hundred sixty-seven Euro and seventy-eight cents (EUR 3,267.78), to be allocated as follows:
 - (i) four hundred one Euro and twenty-five cents (EUR 401.25) shall be allocated to the share capital;
- (ii) two thousand eight hundred sixty-six Euro and fifty-three cents (EUR 2,866.53) shall be allocated to the share premium;
- two hundred fourteen (214) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Hans Peter Staber, born on 4 August 1960 in Paternion, Austria, residing at Fasanstraße 12v, 5111 Buermoos, Austria, for a subscription price of two thousand one hundred seventy-eight Euro and fifty-two cents (EUR 2,178.52), to be allocated as follows:
 - (i) two hundred sixty-seven Euro and fifty cents (EUR 267.50) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) one thousand nine hundred eleven Euro and two cents (EUR 1,911.02) shall be allocated to the share premium;
- four hundred twenty-eight (428) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mrs Fabienne Stoffel, born on 18 March 1961 in Strasbourg, France, residing at 2, rue de Messine, 75008 Paris, France, for a subscription price of four thousand three hundred fifty-seven Euro and four cents (EUR 4,357.04), to be allocated as follows:
 - (i) five hundred thirty-five Euro (EUR 535.-) shall be allocated to the share capital;
- (ii) three thousand eight hundred twenty-two Euro and four cents (EUR 3,822.04) shall be allocated to the share premium:
- one hundred sixty (160) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr George Varghese, born on 18 April 1948 in Pathanamthitta Kerala, India, residing at 9B, Amber Park, Cannon Shed Road, Boat Jetty, Cochin 682 019, Kerala, India, for a subscription price of one thousand six hundred twenty-eight Euro and eighty cents (EUR 1,628.80), to be allocated as follows:
 - (i) two hundred Euro (EUR 200.-) shall be allocated to the share capital;
- (ii) one thousand four hundred twenty-eight Euro and eighty cents (EUR 1,428.80) shall be allocated to the share premium;
- seven hundred forty-seven (747) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Xavier Cassignol, born on 16 August 1964 in Nevers, France, residing at 14, rue de St. Cyr Marly le Roi, 78160 France, for a subscription price of seven thousand six hundred four Euro and forty-six cents (EUR 7,604.46), to be allocated as follows:
 - (i) nine hundred thirty-three Euro and seventy-five cents (EUR 933.75) shall be allocated to the share capital;
- (ii) six thousand six hundred seventy Euro and seventy-one cents (EUR 6,670.71) shall be allocated to the share premium:
- one thousand one hundred thirty-one (1,131) Newly Issued Class A Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Gilles Rückstuhl, born on 4 April 1955 in Suresne, France residing at 9, boulevard de Dixmude, 75017 Paris, France, for a subscription price of eleven thousand five hundred thirteen Euro and fifty-eight cents (EUR 11,513.58), to be allocated as follows:
- (i) one thousand four hundred thirteen Euro and seventy-five cents (EUR 1,413.75) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) ten thousand ninety-nine Euro and eighty-three cents (EUR 10,099.83) shall be allocated to the share premium.
- 8) The twenty-eight thousand seven hundred eleven (28,711) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid as follows:
- one thousand two hundred sixty-eight (1,268) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Eric Anthoine, aforementioned, for a subscription price of seven thousand four hundred five Euro and twelve cents (EUR 7,405.12), to be allocated as follows:
 - (i) one thousand five hundred eighty-five Euro (EUR 1,585.-) shall be allocated to the share capital;
- (ii) five thousand eight hundred twenty Euro and twelve cents (EUR 5,820.12), shall be allocated to the share premium;
- nine hundred fifty-one (951) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Mika Arpe, aforementioned, for a subscription price of five thousand five hundred fifty-three Euro and eighty-four cents (EUR 5,553.84), to be allocated as follows:
- (i) one thousand one hundred eighty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 1,188.75) shall be allocated to the share capital;
- (ii) four thousand three hundred sixty-five Euro and nine cents (EUR 4,365.09) shall be allocated to the share premium;



- three hundred seventeen (317) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Thomas Hör, aforementioned, for a subscription price of one thousand eight hundred fifty-one Euro and twenty-eight cents (EUR 1,851.28), to be allocated as follows:
 - (i) three hundred ninety-six Euro and twenty-five cents (EUR 396.25) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) one thousand four hundred fifty-five Euro and three cents (EUR 1,455.03) shall be allocated to the share premium;
- six hundred thirty-four (634) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Rafael Mathieu, aforemetioned, for a subscription price of three thousand seven hundred two Euro and fifty-six cents (EUR 3,702.56), to be allocated as follows:
 - (i) seven hundred ninety-two Euro and fifty cents (EUR 792.50) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) two thousand nine hundred ten Euro and six cents (EUR 2,910.06) shall be allocated to the share premium;
- one thousand five hundred eighty-five (1,585) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Koichiro Matsumoto, aforementioned, for a subscription price of nine thousand two hundred fifty-six Euro and forty cents (EUR 9,256.40), to be allocated as follows:
- (i) one thousand nine hundred eighty-one Euro and twenty-five cents (EUR 1,981.25) shall be allocated to the share capital;
- (ii) seven thousand two hundred seventy-five Euro and fifteen cents (EUR 7,275.15) shall be allocated to the share premium;
- four hundred seventy-five (475) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Laurent Petit, aforementioned, for a subscription price of two thousand seven hundred seventy-four Euro (EUR 2,774.-), to be allocated as follows:
 - (i) five hundred ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 593.75) shall be allocated to the share capital;
- (ii) two thousand one hundred eighty Euro and twenty-five cents (EUR 2,180.25) shall be allocated to the share premium:
- nine hundred fifty-one (951) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Gilles Simionesco, aforementioned, for a subscription price of five thousand five hundred fifty-three Euro and eighty-four cents (EUR 5,553.84), to be allocated as follows:
- (i) one thousand one hundred eighty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 1,188.75) shall be allocated to the share capital;
- (ii) four thousand three hundred sixty-five Euro and nine cents (EUR 4,365.09) shall be allocated to the share premium;
- six hundred thirty-four (634) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Hans Peter Staber, aforementioned, for a subscription price of three thousand seven hundred two Euro and fifty-six cents (EUR 3,702.56), to be allocated as follows:
 - (i) seven hundred ninety-two Euro and fifty cents (EUR 792.50) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) two thousand nine hundred ten Euro and six cents (EUR 2,910.06) shall be allocated to the share premium;
- one thousand two hundred sixty-eight (1,268) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mrs Fabienne Stoffel, aforementioned, for a subscription price of seven thousand four hundred five Euro and twelve cents (EUR 7,405.12), to be allocated as follows:
 - (i) one thousand five hundred eighty-five Euro (EUR 1,585.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) five thousand eight hundred twenty Euro and twelve cents (EUR 5,820.12) shall be allocated to the share premium;
- four hundred seventy-five (475) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr George Varghese, aforementioned, for a subscription price of two thousand seven hundred seventy-four Euro (EUR 2,774.-), to be allocated as follows:
 - (i) five hundred ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 593.75) shall be allocated to the share capital;
- (ii) two thousand one hundred eighty Euro and twenty-five cents (EUR 2,180.25) shall be allocated to the share premium:
- five thousand seven hundred fifty-eight (5,758) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Xavier Cassignol, aforementioned, for a subscription price of thirty-three thousand six hundred twenty-six Euro and seventy-two cents (EUR 33,626.72), to be allocated as follows:
- (i) seven thousand one hundred ninety-seven Euro and fifty cents (EUR 7,197.50) shall be allocated to the share capital:
- (ii) twenty-six thousand four hundred twenty-nine Euro and twenty-two cents (EUR 26,429.22) shall be allocated to the share premium;
- fourteen thousand three hundred ninety-five (14,395) Newly Issued Class B Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Gilles Rückstuhl, aforementioned, for a subscription price of eighty-four thousand sixty-six Euro and eighty cents (EUR 84,066.80), to be allocated as follows:
- (i) seventeen thousand nine hundred ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 17,993.75) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) sixty-six thousand seventy-three Euro and five cents (EUR 66,073.05) shall be allocated to the share premium.
- 9) The fifty-nine thousand one hundred seventeen (59,117) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid as follows:
- two thousand six hundred eight (2,608) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Eric Anthoine, aforementioned, for a subscription price of three thousand four hundred forty-two Euro and fifty-six cents (EUR 3,442.56), to be allocated as follows:
 - (i) three thousand two hundred sixty Euro (EUR 3,260.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) one hundred eighty-two Euro and fifty-six cents (EUR 182.56) shall be allocated to the share premium;



- one thousand nine hundred fifty-six (1,956) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Mika Arpe, aforementioned, for a subscription price of two thousand five hundred eighty-one Euro and ninety-two cents (EUR 2,581.92), to be allocated as follows:
 - (i) two thousand four hundred forty-five Euro (EUR 2,445.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) one hundred thirty-six Euro and ninety-two cents (EUR 136.92) shall be allocated to the share premium;
- six hundred fifty-two (652) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Thomas Hör, aforementioned, for a subscription price of eight hundred sixty Euro and sixty-four cents (EUR 860.64), to be allocated as follows:
 - (i) eight hundred fifteen Euro (EUR 815.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) forty-five Euro and sixty-four cents (EUR 45.64) shall be allocated to the share premium;
- one thousand three hundred four (1,304) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Rafael Mathieu, aforemetioned, for a subscription price of one thousand seven hundred twenty-one Euro and twenty-eight cents (EUR 1,721.28), to be allocated as follows:
 - (i) one thousand six hundred thirty (EUR 1,630.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) ninety-one Euro and twenty-eight cents (EUR 91.28) shall be allocated to the share premium;
- three thousand two hundred sixty (3,260) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Koichiro Matsumoto, aforementioned, for a subscription price of four thousand three hundred three Euro and twenty cents (EUR 4,303.20), to be allocated as follows:
 - (i) four thousand seventy-five Euro (EUR 4,075.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) two hundred twenty-eight Euro and twenty cents (EUR 228.20) shall be allocated to the share premium;
- nine hundred seventy-eight (978) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Laurent Petit, aforementioned, for a subscription price of one thousand two hundred ninety Euro and ninety-six cents (EUR 1,290.96), to be allocated as follows:
 - (i) one thousand two hundred twenty-two Euro and fifty cents (EUR 1,222.50) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) sixty-eight Euro and forty-six cents (EUR 68.46) shall be allocated to the share premium;
- one thousand nine hundred fifty-six (1,956) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Gilles Simionesco, aforementioned, for a subscription price of two thousand five hundred eighty-one Euro and ninety-two cents (EUR 2,581.92), to be allocated as follows:
 - (i) two thousand four hundred forty-five Euro (EUR 2,445.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) one hundred thirty-six Euro and ninety-two cents (EUR 136.92) shall be allocated to the share premium;
- one thousand three hundred four (1,304) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Hans Peter Staber, aforementioned, for a subscription price of one thousand seven hundred twenty-one Euro and twenty-eight cents (EUR 1,721.28), to be allocated as follows:
 - (i) one thousand six hundred thirty Euro (EUR 1,630.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) ninety-one Euro and twenty-eight cents (EUR 91.28) shall be allocated to the share premium;
- two thousand six hundred eight (2,608) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mrs Fabienne Stoffel, aforementioned, for a subscription price of three thousand four hundred forty-two Euro and fifty-six cents (EUR 3,442.56), to be allocated as follows:
 - (i) three thousand two hundred sixty (EUR 3,260.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) one hundred eighty-two Euro and fifty-six cents (EUR 182.56) shall be allocated to the share premium;
- nine hundred seventy-eight (978) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr George Varghese, aforementioned, for a subscription price of one thousand two hundred ninety Euro and ninety-six cents (EUR 1,290.96), to be allocated as follows:
 - (i) one thousand two hundred twenty-two Euro and fifty cents (EUR 1,222.50) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) sixty-eight Euro and forty-six cents (EUR 68.46) shall be allocated to the share premium;
- eleven thousand eight hundred sixty-one (11,861) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Xavier Cassignol, aformentioned, for a subscription price of fifteen thousand six hundred fifty-six Euro and fifty-two cents (EUR 15,656.52), to be allocated as follows:
- (i) fourteen thousand eight hundred twenty-six Euro and twenty-five cents (EUR 14,826.25) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) eight hundred thirty Euro and twenty-seven cents (EUR 830.27) shall be allocated to the share premium;
- twenty-nine thousand six hundred fifty-two (29,652) Newly Issued Class C Ordinary Shares have been subscribed and paid by Mr Gilles Rückstuhl, aforementioned, for a subscription price of thirty-nine thousand one hundred forty Euro and sixty-four cents (EUR 39,140.64), to be allocated as follows:
 - (i) thirty-seven thousand sixty-five Euro (EUR 37,065.-) shall be allocated to the share capital;
 - (ii) two thousand seventy-five Euro and sixty-four cents (EUR 2,075.64) shall be allocated to the share premium.
- 10) All the ninety-two thousand five hundred ninety-four (92,594) Newly Issued Shares have been fully paid in cash by each of the persons having subscribed for said shares, so that the total sum of two hundred ninety-four thousand two hundred twenty-four Euro and fifty-six cents (EUR 294,224.56) was put at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.
- 11) As a consequence of such increase of share capital, the first paragraph of article 6.1 and the first paragraph of article 6.9 are amended and now read as follows:
- **Art. 6.1. first paragraph.** «The subscribed capital of the Company is set at one million one hundred ten thousand thirty-five Euro (EUR 1,110,035.-) represented by fully paid-up shares, consisting of:
- (a) three hundred ten thousand six hundred forty-one (310,641) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;



- (b) one hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty-seven (188,757) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- (c) three hundred eighty-eight thousand six hundred twenty-nine (388,629) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and
 - (d) one (1) Commandité Share with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).»
- **Art. 6.9. first paragraph.** «In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed twenty-five million four hundred twenty-two thousand three hundred ninety-two Euro and fifty cents (EUR 25,422,392.50) represented by:
- (a) thirteen million five hundred nineteen thousand four hundred seventy-seven (13,519,477) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- (b) four million two hundred thousand (4,200,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;
- (c) two hundred fifty-five thousand four hundred twenty-eight (255,428) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;
- (d) seven hundred seventy-two thousand two hundred thirty-seven (772,237) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and
- (e) one million five hundred ninety thousand seven hundred seventy-two (1,590,772) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand Euro (EUR 3,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de FIDJI LUXCO (BC), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 111.801 (la «Société»),

en vertu d'une résolution du gérant unique de la Société datée du ou vers le 29 juin 2006.

Un extrait de ladite résolution, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2005.
- 2) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné daté du 15 mars 2006.
- 3) Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 994.292,50), divisé en:
- (a) trois cent cinq mille huit cent soixante-quinze (305.875) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (b) cent soixante mille quarante-six (160.046) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (c) trois cent vingt-neuf mille cinq cent douze (329.512) Actions Ordinaires de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et
 - (d) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents.
- 4) Conformément à l'article 6.9 («Capital autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions cinq cent trente-huit mille cent trente-cinq (25.538.135), représenté par:
- (a) treize millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent quarante-trois (13.524.243) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le future.
- (b) quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;



- (c) deux cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;
- (d) huit cent mille neuf cent quarante-huit (800.948) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit; et
- (e) un million six cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf (1.649.889) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.
- 5) Conformément à l'article 6.9 («Capital autorisé») des statuts de la Société, le gérant unique est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel aux nouvelles actions à émettre.
- 6) Conformément à sa résolution en date du ou vers le 29 juin 2006, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 994.292,50) à un million cent dix mille trente-cinq euros (EUR 1.110.035,-) par l'émission de quatre mille sept cent soixante-six (4.766) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A»), de vingt-huit mille sept cent onze (28.711) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C») (les Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B et les Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C sont désignées les «Nouvelles Actions Emises»).
- 7) Les quatre mille sept cent soixante-six (4.766) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées comme suit:
- quatre cent vingt-huit (428) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Eric Anthoine, né le 8 février 1970 à Bron, France, demeurant au 19, avenue des Lilas, 93250 Villemonble, France, pour un prix de souscription de quatre mille trois cent cinquante-sept euros et quatre cents (EUR 4.357,04), affectés comme suit:
 - (i) cinq cent trente-cinq euros (EUR 535,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) trois mille huit cent vingt-deux euros et quatre cents (EUR 3.822,04) seront affectés à la prime d'émission;
- trois cent vingt et une (321) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Mika Arpe, né le 24 février 1967 à Hamburg, Allemagne, demeurant à Gutenbergstaße 27a, 90513 Zindorf, Allemagne, pour un prix de souscription de trois mille deux cent soixante-sept euros et soixante-dix-huit cents (EUR 3.267,78), affectés comme suit:
 - (i) quatre cent un euros et vingt-cinq cents (EUR 401,25) seront affectés au capital social;
- (ii) deux mille huit cent soixante-six euros et cinquante-trois cents (EUR 2.866,53) seront affectés à la prime d'émission;
- cent sept (107) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Thomas Hör, né le 9 mai 1964 à Neunkirchen/Saar, Allemagne, demeurant à Kleiststraße 10, 66583 Spiesen-Elversberg, Allemagne, pour un prix de souscription de mille quatre-vingt-neuf euros et vingt-six cents (EUR 1.089,26), affectés comme suit:
 - (i) cent trente-trois euros et soixante-quinze (EUR 133,75) seront affectés au capital social;
 - (ii) neuf cent cinquante-cinq euros et cinquante et un cents (EUR 955,51) seront affectés à la prime d'émission;
- deux cent quatorze (214) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Rafael Mathieu, né le 12 mai 1964 à Enghien Les Bains, France, demeurant au 44, allée des Tilleuls, 71530 Lessard le National, France, pour un prix de souscription de deux mille cent soixante-dix-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 2.178,52), affectés comme suit:
 - (i) deux cent soixante-sept euros et cinquante cents (EUR 267,50) seront affectés au capital social;
 - (ii) mille neuf cent onze euros et deux cents (EUR 1.911,02) seront affectés à la prime d'émission;
- cinq cent trente-cinq (535) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Koichiro Matsumoto, né le 12 juillet 1955 au Japon, demeurant au 1-60-36 Tsukagoshi, Sawai-ku Kawasaki City, Kanagawa, Japon 2120024, pour un prix de souscription de cinq mille quatre cent quarante-six euros et trente cents (EUR 5.446,30), affectés comme suit:
 - (i) six cent soixante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 668,75) seront affectés au capital social;
- (ii) quatre mille sept cent soixante-dix-sept euros et cinquante-cinq cents (EUR 4.777,55) seront affectés à la prime d'émission:
- cent soixante (160) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Laurent Petit, né le 30 décembre 1963 à Angers, France, demeurant au 9 Hameau de Dancourt, 78790 Septeuil, France, pour un prix de souscription de mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 1.628,80), affectés comme suit:
 - (i) deux cents euros (EUR 200,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) mille quatre cent vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 1.428,80) seront affectés à la prime d'émission;
- trois cent vingts et une (321) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Gilles Simionesco, né le 26 novembre 1960 à Versailles, France, demeurant au 13, avenue de la Marche, 92430 Marnes la Coquette, France, pour un prix de souscription de trois mille deux cent soixante-sept euros et soixante-dix-huit cents (EUR 3.267,78), affectés comme suit:
 - (i) quatre cent un euros et vingt-cinq cents (EUR 401,25) seront affectés au capital social;
- (ii) deux mille huit cent soixante-six euros et cinquante-trois cents (EUR 2.866,53) seront affectés à la prime d'émission;



- deux cent quatorze (214) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Hans Peter Staber, né le 4 août 1960 à Paternion, Autriche, demeurant à Fasanstraße 12v, 5111 Buermoos, Autriche, pour un prix de souscription de deux mille cent soixante-dix-huit euros et cinquante-deux cents (EUR 2.178,52), affectés comme suit:
 - (i) deux cent soixante-sept euros et cinquante cents (EUR 267,50) seront affectés au capital social;
 - (ii) mille neuf cent onze euros et deux cents (EUR 1.911,02) seront affectés à la prime d'émission;
- quatre cent vingt-huit (428) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par Mme Fabienne Stoffel, née le 18 mars 1961 à Strasbourg, France, demeurant au 2, rue de Messine, 75008 Paris, France, pour un prix de souscription de quatre mille trois cent cinquante-sept euros et quatre cents (EUR 4.357,04), affectés comme suit:
 - (i) cinq cent trente-cinq euros (EUR 535,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) trois mille huit cent vingt-deux euros et quatre cents (EUR 3.822,04) seront affectés à la prime d'émission;
- cent soixante (160) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. George Varghese, né le 18 avril 1948 à Panthanamthitta Kerala, Inde, demeurant au 9B, Amber Park, Cannon Shed Road, Boat Jetty, Cochin 682 019, Kerala, Inde, pour un prix de souscription de mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingts cents (EUR 1.628,80), affectés comme suit:
 - (i) deux cents euros (EUR 200,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) mille quatre cent vingt-huit euros et quatre-vingts cents (EUR 1.428,80) seront affectés à la prime d'émission;
- sept cent quarante-sept (747) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Xavier Cassignol, né le 16 août 1964 à Nevers, France, demeurant au 14, rue de St. Cyr Marly le Roi, 78160 France, pour un prix de souscription de sept mille six cent quatre euros et quarante-six cents (EUR 7.604,46), affectés comme suit:
 - (i) neuf cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 933,75) seront affectés au capital social;
 - (ii) six mille six cent soixante-dix euros soixante-onze cents (EUR 6.670,71) seront affectés à la prime d'émission;
- mille cent trente et une (1.131) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites et libérées par M. Gilles Rückstuhl, né le 4 avril 1955 à Suresne, France, demeurant au 9, boulevard de Dixmude, 75017 Paris, France, pour un prix de souscription de onze mille cinq cent treize euros et cinquante-huit cents (EUR 11.513,58), affectés comme suit:
 - (i) mille quatre cent treize euros et soixante-quinze cents (EUR 1.413,75) seront affectés au capital social;
- (ii) dix mille quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 10.099,83) seront affectés à la prime d'émission
- 8) Les vingt-huit mille sept cent onze (28.711) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées comme suit:
- mille deux cent soixante-huit (1.268) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Eric Anthoine, susmentionné, pour un prix de souscription de sept mille quatre cent cinq euros et douze cents (EUR 7.405,12), affectés comme suit:
 - (i) mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.585,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) cinq mille huit cent vingt euros et douze cents (EUR 5.820,12) seront affectés à la prime d'émission;
- neuf cent cinquante et une (951) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Mika Arpe, susmentionné, pour un prix de souscription de cinq mille cinq cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 5.553,84), affectés comme suit:
 - (i) mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze (EUR 1.188,75) seront affectés au capital social;
 - (ii) quatre mille trois cent soixante-cinq euros et neuf cents (EUR 4.365,09) seront affectés à la prime d'émission;
- trois cent dix-sept (317) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Thomas Hör, susmentionné, pour un prix de souscription de mille huit cent cinquante et un euros et vingt-huit cents (EUR 1.851,28), affectés comme suit:
 - (i) trois cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 396,25) seront affectés au capital social;
 - (ii) mille quatre cent cinquante-cinq euros et trois cents (EUR 1.455,03) seront affectés à la prime d'émission;
- six cent trente-quatre (634) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Rafael Mathieu, susmentionné, France, pour un prix de souscription de trois mille sept cent deux euros et cinquante-six cents (EUR 3.702,56), affectés comme suit:
 - (i) sept cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 792,50) seront affectés au capital social;
 - (ii) deux mille neuf cent dix euros et six cents (EUR 2.910,06) seront affectés à la prime d'émission;
- mille cinq cent quatre-vingt-cinq (1.585) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Koichiro Matsumoto, susmentionné, pour un prix de souscription de neuf mille deux cent cinquante-six euros et quarante cents (EUR 9.256,40), affectés comme suit:
 - (i) mille neuf cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.981,25) seront affectés au capital social;
 - (ii) sept mille deux cent soixante-quinze mille et quinze cents (EUR 7.275,15) seront affectés à la prime d'émission;
- quatre cent soixante-quinze (475) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Laurent Petit, susmentionné, pour un prix de souscription deux mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 2.774,-), affectés comme suit:
 - (i) cinq cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 593,75) seront affectés au capital social;
 - (ii) deux mille cent quatre-vingts euros et vingt-cinq cents (EUR 2.180,25) seront affectés à la prime d'émission;
- neuf cent cinquante et une (951) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Gilles Simionesco, susmentionné, pour un prix de souscription de cinq mille cinq cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 5.553,84), affectés comme suit:
 - (i) mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 1.188,75) seront affectés au capital social;
 - (ii) quatre mille trois cent soixante-cinq euros et neuf cents (EUR 4.365,09) seront affectés à la prime d'émission;



- six cent trente-quatre (634) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Hans Peter Staber, susmentionné, pour un prix de souscription de trois mille sept cent deux euros et cinquante-six cents (EUR 3.702,56), affectés comme suit:
 - (i) sept cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 792,50) seront affectés au capital social;
 - (ii) deux mille neuf cent dix euros et six cents (EUR 2.910,06) seront affectés à la prime d'émission;
- mille deux cent soixante-huit (1.268) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par Mme Fabienne Stoffel, susmentionnée, pour un prix de souscription de sept mille quatre cent cinq euros et douze cents (EUR 7.405,12), affectés comme suit:
 - (i) mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.585,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) cinq mille huit cent vingt euros et douze cents (EUR 5.820,12) seront affectés à la prime d'émission;
- quatre cent soixante-quinze (475) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. George Varghese, susmentionné, pour un prix de souscription de deux mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 2.774,-), affectés comme suit:
 - (i) cinq cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 593,75) seront affectés au capital social;
 - (ii) deux mille cent quatre-vingt euros et vingt-cinq cents (EUR 2.180,25) seront affectés à la prime d'émission;
- cinq mille sept cent cinquante-huit (5.758) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Xavier Cassignol, susmentionné, pour un prix de souscription de trente-trois mille six cent vingt-six euros et soixante-douze cents (EUR 33.626,72), affectés comme suit:
 - (i) sept mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 7.197,50) seront affectés au capital social;
- (ii) vingt-six mille quatre cent vingt-neuf euros et vingt-deux cents (EUR 26.429,22) seront affectés à la prime d'émission;
- quatorze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (14.395) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B ont été souscrites et libérées par M. Gilles Rückstuhl, susmentionné, pour un prix de souscription de quatre-vingt-quatre mille soixante-six euros et quatre-vingts cents (EUR 84.066,80), affectés comme suit:
- (i) dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 17.993,75) seront affectés au capital social:
 - (ii) soixante-six mille soixante-treize euros cinq cents (EUR 66.073,05) seront affectés à la prime d'émission.
- 9) Les cinquante-neuf mille cent dix-sept (59.117) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées comme suit:
- deux mille six cent huit (2.608) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Eric Anthoine, susmentionné, pour un prix de souscription de trois mille quatre cent quarante-deux euros et cinquante-six cents (EUR 3.442,56), affectés comme suit:
 - (i) trois mille deux cent soixante euros (EUR 3.260,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-six cents (EUR 182,56) seront affectés à la prime d'émission;
- mille neuf cent cinquante-six (1.956) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Mika Arpe, susmentionné, pour un prix de souscription de deux mille cinq cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 2.581,92), affectés comme suit:
 - (i) deux mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 2.445,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) cent trente-six euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 136,92) seront affectés à la prime d'émission;
- six cent cinquante-deux (652) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Thomas Hör, susmentionné, pour un prix de souscription de huit cent soixante euros et soixante-quatre cents (EUR 860,64), affectés comme suit:
 - (i) huit cent quinze euros (EUR 815,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) quarante-cinq euros et soixante-quatre cents (EUR 45,64) seront affectés à la prime d'émission;
- mille trois cent quatre euros (1.304) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Rafael Mathieu, susmentionné, France, pour un prix de souscription de mille sept cent vingt et un euros et vingt-huit cents (EUR 1.721,28), affectés comme suit:
 - (i) mille six cent trente euros (EUR 1.630,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) quatre-vingt-onze euros et vingt-huit cents (EUR 91,28) seront affectés à la prime d'émission;
- trois mille deux cent soixante (3.260) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Koichiro Matsumoto, susmentionné, pour un prix de souscription de quatre mille trois cent trois euros et vingt cents (EUR 4.303,20), affectés comme suit:
 - (i) quatre mille soixante-quinze euros (EUR 4.075,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) deux cent vingt-huit euros et vingt cents (EUR 228,20) seront affectés à la prime d'émission;
- neuf cent soixante-dix-huit (978) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Laurent Petit, susmentionné, pour un prix de souscription de mille deux cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 1.290,96), affectés comme suit:
 - (i) mille deux cent vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 1.222,50) seront affectés au capital social;
 - (ii) soixante-huit euros et quarante-six cents (EUR 68,46) seront affectés à la prime d'émission;
- mille neuf cent cinquante-six (1.956) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Gilles Simionesco, susmentionné, pour un prix de souscription de deux mille cinq cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 2.581,92), affectés comme suit:
 - (i) deux mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 2.445,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) cent trente-six euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 136,92) seront affectés à la prime d'émission;



- mille trois cent quatre (1.304) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Hans Peter Staber, susmentionné, pour un prix de souscription de mille sept cent vingt et un euros et vingt-huit cents (EUR 1.721,28), affectés comme suit:
 - (i) mille six cent trente (EUR 1.630,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) quatre-vingt-onze euros et vingt-huit cents (EUR 91,28) seront affectés à la prime d'émission;
- deux mille six cent huit (2.608) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par Mme Fabienne Stoffel, susmentionnée, pour un prix de souscription de trois mille quatre cent quarante-deux euros et cinquante-six cents (EUR 3.442,56), affectés comme suit:
 - (i) trois mille deux cent soixante euros (EUR 3.260,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-six cents (EUR 182,56) seront affectés à la prime d'émission;
- neuf cent soixante-dix-huit (978) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. George Varghese, susmentionné, pour un prix de souscription de mille deux cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 1.290,96), affectés comme suit:
 - (i) mille deux cent vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 1.222,50) seront affectés au capital social;
 - (ii) soixante-huit euros et quarante-six cents (EUR 68,46) seront affectés à la prime d'émission;
- onze mille huit cent soixante et une (11.861) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Xavier Cassignol, susmentionné, pour un prix de souscription de quinze mille six cent cinquante-six euros et cinquante-deux cents (EUR 15.656,52), affectés comme suit:
 - (i) quatorze mille huit cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 14.826,25) seront affectés au capital social;
 - (ii) huit cent trente euros et vingt-sept cents (EUR 830,27) seront affectés à la prime d'émission;
- vingt-neuf mille six cent cinquante-deux (29.652) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites et libérées par M. Gilles Rückstuhl, susmentionné, pour un prix de souscription de trente-neuf mille cent quarante euros et soixante-quatre cents (EUR 39.140,64), affectés comme suit:
 - (i) trente-sept mille soixante-cinq euros (EUR 37.065,-) seront affectés au capital social;
 - (ii) deux mille soixante-quinze euros et soixante-quatre cents (EUR 2.075,64) seront affectés à la prime d'émission.
- 10) Toutes les quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (92.594) Nouvelles Actions Emises ont été entièrement payées en numéraire par chacune des personnes ayant souscrit à ces actions, de sorte que le montant total de deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante-six cents (EUR 294.224,56) est mis à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.
- 11) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 6.1. et le premier paragraphe de l'article 6.9. sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:
- **Art. 6.1. premier paragraphe.** «Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cent dix mille trente-cinq euros (EUR 1.110.035,-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:
- (a) trois cent dix mille six cent quarante et une (310.641) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (b) cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante-sept (188.757) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (c) trois cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-neuf (388.629) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et
 - (d) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).»
- **Art. 6.9. premier paragraphe.** «En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de vingt-cinq millions quatre cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 25.422.392,50), représenté par:
- (a) treize millions cinq cent dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-sept (13.519.477) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- (b) quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;
- (c) deux cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;
- (d) sept cent soixante-douze mille deux cent trente-sept (772.237) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit:
- (e) un million cinq cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-douze (1.590.772) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 34, case 6. – Reçu 2.943,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078938.3/211/619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

FIDJI LUXCO (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 111.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43278 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

J. Elvinger.

(078940.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 110.556.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077892.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

DESTINY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 118.111.

STATUTES

In the year two thousand six, on the seventh of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

- 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,
- 2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 67.822,

both here represented by Séverine Canova, with professional address in Luxembourg, and Gilles Lecomte, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DESTINY COMPANY S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.



- 4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by two (2) shares with a par value of fifteen thousand five hundred Euro (15,500.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either share-holders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting. However, the first managing director may be elected by the first general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.



Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.
- Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed;
- T.C.G. GESTION S.A., prenamed;
- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 81.525.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
- C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 68.168.
 - 4.- The registered office of the company is established in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.



Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,
- 2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 67.822.

les deux ici représentées par Séverine Canova, demeurant professionnellement à Luxembourg et Gilles Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre ler.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DESTINY COMPANY S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

- 4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par deux (2) actions d'une valeur nominale de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) chacune.



Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, le premier administrateur sera nommé par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.



Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, une action	1
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: deux actions	7

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée;
- T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée;
- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 81.525.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 68.168.
 - 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecompte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2006, vol. 437, fol. 55, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(080820.3/242/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.



AGM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.835.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour AGM SERVICES S.A.

Signature

(077671.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AVANZA IMMOBILIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 78.548.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juillet 2006.

Pour AVANZA IMMOBILIA, S.à r.l.

J. Reuter

(077753.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 117.987.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duché of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.979,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.



- Art. 4. The Company will assume the name of LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager or, in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager or, in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner or, as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner or, as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.



- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.



General meeting of partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- 2. LDV MANAGEMENT II, S.à r.l., a limited liability company (société à reponsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 106.593, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.979,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.



- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir



de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., prénom-

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.250,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. LDV MANAGEMENT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.593, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.



Enregistré à Mersch, le 7 juillet 2006, vol. 437, fol. 51, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006. H. Hellinckx.

(077776.3/242/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MR PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 69.703.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juillet 2006.

Pour MR PROMOTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(077771.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

E.B.M., EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost. R. C. Luxembourg B 103.051.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société E.B.M., EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(077838.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

E.B.M., EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R. C. Luxembourg B 103.051.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08241, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société E.B.M., EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(077844.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

E.B.M., EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R. C. Luxembourg B 103.051.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société E.B.M., EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(077847.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.



SOCIETE EUROPEENNE D'AQUACULTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.879.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juillet 2006.

Pour SOCIETE EUROPEENNE D'AQUACULTURE, S.à r.l.

I. Reuter

(077775.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

RESTAURANT PIZZERIA CHEZ DARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg. R. C. Luxembourg B 67.928.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juillet 2006.

Pour RESTAURANT PIZZERIA CHEZ DARIO, S.à r.l.

J. Reuter

(077777.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LUXEMBOURG SERVICE FRAIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.815.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juillet 2006.

Pour LUXEMBOURG SERVICE FRAIS, S.à r.l.

J. Reuter

(077782.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LASTING PLACEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 72.246.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LASTING PLACEMENT HOLDING S.A.

I. Rossi / M.-F. Ries Bonani

Administrateur / Administrateur

(077792.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 103.399.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.



LENSTER BIBLIOTHÉIK, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6170 Godbrange, 6, rue des Champs. R. C. Luxembourg F 3.696.

STATUTS

Les soussignés, membres fondateurs:

Monsieur Breden John, professeur, 5, rue du Cimetière, L-6171 Godbrange, Luxembourgeois;

Monsieur Jensen Jan, fonctionnaire européen, 18, rue Kremerich, L-6133 Junglinster, Danois;

Madame Klein Maria, femme au foyer, 19, rue des Champs, L-6170 Godbrange, Portugaise;

Madame Martin Marie-Pol, femme au foyer, 6, rue des Champs, L-6170 Godbrange, Belge;

Madame Osterblad Maria, femme au foyer, 12, rue des Champs, L-6170 Godbrange, Suédoise;

Madame Silverio Dominique, femme au foyer, 23, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Luxembourgeoise;

Monsieur Silverio Nino, professeur, 23, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Luxembourgeois;

Madame Schummer Marcelle, institutrice e.r., 21, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster, Luxembourgeoise;

Monsieur Servais Emmanuel, fonctionnaire de l'Etat, 24, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Luxembourgeois;

Monsieur Sosson André, professeur, 8, rue d'Eschweiler, L-6187 Gonderange, Luxembourgeois;

Madame Szturma Corinne, femme au foyer, 13, rue de l'école, L-6169 Eschweiler, Française;

Madame Wolfsteller Jane, femme au foyer, 1B, rue de Heffingen, L-6170 Godbrange, Anglaise;

Madame Zens Corinne, femme au foyer, 15, rue des Champs, L-6170 Godbrange, Luxembourgeoise,

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts.

Art. 1er. L'association porte la dénomination LENSTER BIBLIOTHEIK, association sans but lucratif. Elle a son siège à «6, rue des Champs, L-6170 Godbrange» et dont la durée est illimitée. Il pourrait être transféré dans tout autre lieu de la commune sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour objet:

- la création et la gestion d'une bibliothèque dans la commune de Junglinster;
- la promotion de la lecture;
- l'organisation d'événements littéraires.
- Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.
- Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.
- Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.
- Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association s'ils portent, d'une manière quelconque, gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.
- Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
 - Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.
- **Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.
- **Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.
- **Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.
 - Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - la modification des statuts;
 - les nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
 - l'approbation des budgets et comptes;
 - la dissolution de l'association.
- Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.



Toutefois, si la modification porte soit sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage à la bibliothèque.
- Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration comprenant au maximum 15 membres, élus pour une durée de deux années à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de 11 autres membres au maximum.
- **Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.
- Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.
 - Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers.
- **Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

- Art. 20. En cas de liquidation, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.
- Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.
 - Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:
 - les cotisations des membres;
 - les subsides et subventions;
 - les dons ou legs en sa faveur.
- Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.
- Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.
- Art. 25. Par dérogation à l'article 19, alinéa 2 des statuts, le premier exercice budgétaire commence à la date de la fondation de l'association pour durer jusqu'au 31 décembre 2006.

Ainsi fait à Junglinster, le 12 octobre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04288. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077957.3//102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AQUA CULTURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 78.169.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUA CULTURE INVEST-MENTS S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C. Luxembourg section B numéro 78.169, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations page 10.955 de 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eddy Patteet, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.



- II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par lettres recommandées aux actionnaires en date du 23 mai 2006.
- III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 45.455 (quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq) actions, actuellement émises, 32.136 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.
 - IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Constatation de la libération à concurrence de 100% du capital social et des primes d'émission suite au paiement par les actionnaires d'un montant total de EUR 1.250.000,- dont EUR 31.707,- en capital et EUR 1.093.293,- en primes d'émission
- 2) Augmentation du capital de EUR 375.526,- à EUR 675.535,60 par l'émission de 11.364 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et souscription des actions par les actionnaires existants et libération des actions ainsi souscrites à 100%.
 - 3) Modification de l'article 5 des statuts pour les mettre en concordance avec les changements ainsi intervenus. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme AQUA CULTURE INVESTMENTS S.A., par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, documentée par acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 88 du 29 janvier 2003, a augmenté son capital social à concurrence de EUR 42.276,- (quarante-deux mille deux cent soixante-seize) pour le porter de EUR 333.250,- (trois cent trente-trois mille deux cent cinquante euros) à EUR 375.526,- (trois cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-six euros), par la création de 5.455 (cinq mille quatre cent cinquante-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, accompagnées d'une prime d'émission de EUR 1.457.724,- (un million quatre cent cinquante-sept mille sept cent vingt-quatre euros), le tout libéré à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent).

L'assemblée décide de constater que les actionnaires ont payé entre-temps un montant de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros), dont EUR 31.707,- (trente et un mille sept cent sept euros) en capital et EUR 1.093.293,- (un million quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize euros) en primes d'émission, de sorte que l'augmentation de capital prémentionnée est actuellement libérée à concurrence de 100% (cent pour cent), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 300.009,60 (trois cent mille neuf euros et soixante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 375.526,- (trois cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-six euros) à EUR 675.535,60 (six cent soixante-quinze mille cinq cent trente-cinq euros soixante cents), par l'émission de 11.364 (onze mille trois cent soixante-quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 11.364 (onze mille trois cent soixante-quatre) actions nouvelles, les actionnaires actuels et existants proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels, ici représentés par Monsieur Eddy Patteet, prénommé, en vertu des procurations dont question ci-dessus;

lesquels ont déclaré souscrire aux 11.364 (onze mille trois cent soixante-quatre) actions nouvelles, et les libérer en numéraire à 100% (cent pour cent), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 675.535,60 (six cent soixante-quinze mille cinq cent trente-cinq euros et soixante cents), représenté par 56.819 (cinquante-six mille huit cent dix-neuf) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, E. Patteet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 15, case 6. – Reçu 3.000,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006. (078064.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.



SECURITIES AND ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 43.609.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SECURITIES AND ASSETS S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(077797.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LUX LETTERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 90.530.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08245, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société LUX LETTERING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(077860.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ACCOUNT DATA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 70.580.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08246, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(077865.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

EPI NDA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.532.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature.

(077965.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

JANGADA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 106.489.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juillet 2006.

Signature.

(078053.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.



WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.088.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08250, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(077878.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ART CENTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société ART CENTER, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(077881.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LACTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.997.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(077977.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

EMANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.397.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(077982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 2, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 37.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

(078246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.



TST GEORGE V HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 668.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 95.310.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2006, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Burton Lehman, né le 24 novembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 22 juin 2006.

Dès lors, depuis le 22 juin 2006, les gérants de la société nommés pour une durée indéterminée sont:

Gérants de catégorie A:

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56, Crosby Street, Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078186.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

INTERNATIONAL A.C.P. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 18.110.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(077984.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck